



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

C 29/2023

Vevey, le 20 novembre 2023

Ouverture d'un compte d'attente d'un montant total de CHF 180'000.- en vue du financement des études de mise en zone 30 des rues du Simplon, d'Italie, de la Clergère et de Lausanne et de leur réaménagement

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Ces prochaines années, les rues du Simplon, d'Italie, de la Clergère et de Lausanne vont connaître d'importantes transformations en termes d'espaces publics et de mobilité, que ce soit par le biais de leur mise en zone 30 en 2024 et de leur réaménagement complet à l'horizon 2028, en coordination avec le projet d'agglomération Rivelac (PA5).

Les rues du Simplon, d'Italie, de la Clergère et de Lausanne bénéficient de nombreux rez-de-chaussée actifs, accueillants commerces et services, particulièrement attractifs pour les piétons déjà nombreux à s'y déplacer. Actuellement, le régime de circulation est de 50 km/h. Dans le but de pacifier leurs abords et d'améliorer la qualité de vie de leurs habitants, il est prévu d'y créer une zone 30 dès 2024. A cet effet, un bureau spécialisé en mobilité accompagnera le service de l'urbanisme et de la mobilité.

Quant au réaménagement complet des rues du Simplon, d'Italie, de la Clergère et de Lausanne, il devra notamment permettre d'offrir des espaces publics qualitatifs incitant à la rencontre, participant à l'amélioration du cadre de vie des habitants et répondant aux objectifs et enjeux du Plan climat veveysan et du plan directeur communal en cours de révision. Ce réaménagement offrira par ailleurs la possibilité de créer un axe cyclable structurant et d'accueillir les nouvelles lignes de bus amenées à circuler à la rue du Simplon et d'Italie.

Afin de soumettre une demande de co-financement fédéral dans le cadre du projet d'agglomération (PA5) d'ici juin 2024, une étude préliminaire du réaménagement des rues d'u Simplon, d'Italie, de la Clergère et de Lausanne doit être lancée. Elle a pour but d'entreprendre les réflexions nécessaires qui permettront d'établir une image directrice dans le cadre d'une approche participative. Cette image permettra de préciser la faisabilité et les intentions en termes de qualité des espaces publics et de mobilité.

Conformément aux délégations de compétences accordées par voie du préavis N° 35/2016, un compte d'attente a ainsi été ouvert au bilan de la ville, d'un montant total de CHF 180'000.-, afin de couvrir les premiers frais d'étude de la mise en zone 30 et de l'étude préliminaire du réaménagement complet de ces rues. Un préavis sera déposé en temps voulu au Conseil communal pour la demande de crédit de la suite des études.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 20 novembre 2023

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire



Yvan Luccarini
Yvan Luccarini

Grégoire Halter
Grégoire Halter

Membre de la Municipalité délégué : M. Antoine Dormond